

## PRAP 2S - Maintien et Actualisation des Compétences d'Acteurs Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (secteur Sanitaire et social) (par organisme habilité)

### **PUBLIC**

Tout salarié amené à participer à la prévention au sein de son entreprise ou de son établissement

### **PREREQUIS**

Avoir validé une formation initiale PRAP 2S dans les 24 mois précédents.

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

10 personnes maximum

### **DUREE**

1 jour, soit 7 heures

### **INTERVENANTE**

Christèle DAURE, habilitée et certifiée  
Formateur d'Acteurs PRAP 2S par l'INRS

### **MODALITES PRATIQUES**

- . Formation en présentiel
- . Intra et inter établissement
- . Prochaine session  
24 juin 2021 à Arzacq (64)
- . Devis sur simple demande
- . Accessibilité handicapé :  
Nous consulter
- . Inscription par mail / téléphone

### **VALIDATION**

Certificat d'Acteur PRAP 2S, valable 24 mois

### **DISPOSITIF DE L'ACTION**

#### **En amont :**

- Etat des lieux réalisé auprès de la direction : une prévisite est organisée avec la direction
- Besoins des stagiaires : un questionnaire de recueil et d'évaluation des besoins est adressé aux participants

#### **Tout au long de la formation :**

Les acquis de la formation sont évalués au travers d'un questionnaire (QCM, questions ouvertes) et d'une mise en situation professionnelle et/ou jeux de rôles

#### **En fin de formation :**

Évaluation formative et certificative via fiche INRS.

Seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation (7 heures) et reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront prétendre à l'obtention du nouveau certificat PRAP Bilan à chaud, questionnaire d'évaluation

#### **A 3/6 mois :**

Évaluation à distance

### **OBJECTIFS**

Le stagiaire sera capable de ...

- Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP 2S.

### **PROGRAMME**

- Retour d'expérience : état d'avancement des projets
- Actualisation des compétences :  
Rappel des fondamentaux de la prévention  
Techniques de manutention  
Règlementation concernant l'évaluation des risques en entreprise et établissement du secteur sanitaire et social
- Evaluation PRAP 2S : Fiche d'évaluation du référentiel INRS  
Observer et décrire une situation de travail  
Repérer les situations dangereuses  
Détecter les risques d'atteintes à la santé  
Rechercher les déterminants responsables des situations dangereuses  
Proposer des améliorations
- Manutention : Respecter les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Manutention des personnes à mobilité réduite
- Évaluation de la formation
- Délivrance d'une attestation de formation

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

Alternance entre formation théorique, apprentissage et exercices d'application.

Les exercices d'application concernant l'analyse des risques se feront sur les situations réelles de travail de l'entreprise ou de l'établissement. L'objectif est d'être au plus près de la réalité et du contexte de l'entreprise ou de l'établissement.

#### **Pour information :**

Un maintien et une actualisation des connaissances d'une journée sera à prévoir après 24 mois et fera l'objet d'une nouvelle certification valable 24 mois.